Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260513-2026_05_097-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 12 mai 2026

Délibération n°2026-05-097

Date de convocation : 06 mai 2026

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 45

Nautisme scolaire – Bassin Sud du territoire

L'an deux mille vingt-six, le 12 du mois de mai à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes du pays de Landivisiau, régulièrement convoqué, s'est réuni à Trézilidé, salle polyvalente Ker Heol, sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents	M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, M. MIOSSEC Gilbert, M. BODIGUEL Robert, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme GUILLERM Elisabeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, M. POSTEC Jean-Luc, M. MOAL Pierre-Yves, Mme CRENN Nadia, Mme AUFFRET Eliane, M. RAMONET Thierry, M. MARCHAL Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, Mme KÉROUANTON Rachel, M. PLOUZANÉ Philippe, Mme MARY Emmanuelle, M. LE SCANF David, M. SALIOU Sébastien, Mme GRALL Marie-Laure, Mme PICART Sophie, M. JÉZÉQUEL Sébastien, Mme PÉRON Morgane, M. GILET Yves-Marie, M. SAOUT Erwan, Mme GEORGELIN Anne-Catherine, M. GAUNEZ Romain, M. POLARD Matthieu, Mme LEGAL Juliette, M. ROPERT Benjamin, M. PINSON CHAGNIOT Estéban
Ont donné procuration	Mme QUÉLENNEC Marie-Françoise à M. JÉZÉQUEL Jean M. POT Dominique à M. LOAËC Éric Mme SAINT-BLANCARD Céline à M. RAMONET Thierry Mme BOURMAUD Nadège à M. POSTEC Jean-Yves Mme L'ERROL Marion à M. MARCHAL Thierry
Absent(s)	/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. GILET Yves-Marie

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260513-2026_05_097-DE

La circonscription de l'Education Nationale de Landerneau, dont dépendent les communes de Commana, Locmélar, Saint-Sauveur et Sizun sur notre territoire, a initié un projet de voile scolaire niveau CM2 sur le Lac du Drennec avec les écoles de ces 4 communes. Compte tenu de la fragilité de certaines familles sur le bassin Sud, la mise en œuvre de ce projet permet l'accès à des activités pas toujours accessibles à tout à chacun. L'objectif de cette démarche est également de développer des capacités physiques et sportives mais également des compétences psycho-sociales (entraide, confiance en soi, prise d'initiatives et de décision, dépassement de soi, esprit de camaraderie, empathie…)

A raison de 6 séances pour chacun des 59 élèves concernés, ce cycle d'apprentissage s'appuie sur le Club Nautique de l'Arrée (CNA) qui officie sur le Lac du Drennec.

Le CNA fournira le matériel (optimist, kayak, caravelle, paddle) et assura l'encadrement avec un personnel qualifié (BE Voile) pour un prix de 12 €/élève/séance.

Afin de soutenir cette initiative et la faire aboutir, il est proposé la prise en charge financière d'une partie du projet, à savoir le transport des CM2 pour accéder au Lac du Drennec et une prise en charge financière de l'activité voile à hauteur 6 €/élève/séance.

Le conseil communautaire,

Vu le bureau en date du 5 mai 2026 ;
Vu la conférence des maires en date du 5 mai 2026 ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Jean-Philippe Duffort, Vice-président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Décide de la prise en charge du transport des élèves de CM2 des communes de Commana, Locmélar, Saint-Sauveur et Sizun dans le cadre du cycle scolaire « Nautisme scolaire » 2026 au Lac du Drennec.**

- **Décide de la prise en charge à hauteur de 6€/élève/séance du coût des activités nautiques assurées par le CNA.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 13 mai 2026.

Le Secrétaire de séance,
Yves-Marie GILET.

Le Président,
Henri BILLON.



